

## Comment rattraper un semestre ?

Par **Jcam**, le **20/12/2017** à **13:47**

Bonjour,

Je ne me suis pas présentée aux partiels de décembre, je n'aurai donc pas mon premier semestre et je n'aurai validé aucune matière.

J'ai été beaucoup absente aux td je n'ai donc aucune note.

Y'a t-il un moyen de rattraper mon semestre et donc mon année ou pensez vous que je dois absolument refaire une année de L1 ?

Merci d'avance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/12/2017** à **14:10**

Bonjour

Les règles sont différentes d'une fac à l'autre. Dans la mienne, un étudiant qui ne présente pas aux partiels sera défaillant pour le semestre et donc il ne sera pas éligible aux rattrapages. Mais comme je l'ai dit chaque faculté à son propre système

Il faut que vous contactiez votre scolarité, ce sont eux les mieux placés pour répondre à vos questions

Par **Visiteur**, le **20/12/2017** à **18:24**

Bonsoir,

En effet, dans la mienne il me semble que les défaillants avaient droit à la seconde session, même si je ne l'ai jamais expérimenté moi-même. [smile3]

Par **Xdrv**, le **20/12/2017** à **23:03**

Bonjour, dans mon université il fallait justifier sa défaillance pour pouvoir accéder à la deuxième session, par exemple en cas de maladie, décès d'un proche, etc.

Toutefois si vous n'êtes pas allé en cours ni en td et ni en examen je pense que vous n'aurez

aucune faveur de l'administration. De plus, et ça ne concerne que vous cette fois, je doute fortement que vous puissiez valider votre première année avec le manque de connaissances juridiques que je suppose.

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/12/2017** à **08:32**

Bonjour

[citation]dans mon université il fallait justifier sa défaillance pour pouvoir accéder à la deuxième session, par exemple en cas de maladie, décès d'un proche, etc.[/citation]

Oui c'est aussi comme ça dans la mienne. Quand je parlais d'absence dans mon premier message, il fallait comprendre absence injustifiée.